

# DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Engagé-es pour l'égalité,**

**mobilisé-es pour de nouveaux droits**

Depuis sa création, la CGT est une organisation syndicale engagée pour exiger l'égalité des droits, des rémunérations et pour la protection de toutes et tous au travail comme dans la société.

Partant des besoins et des aspirations de toutes et tous les agent-es et salarié-es, la CGT porte des propositions et revendications progressistes et féministes. Ce travail ne se limite pas à organiser de grands mouvements dans l'année comme le 8 mars, c'est toute l'année et dans toutes les instances, sur chaque dossier, que nous portons ces sujets.

**63 %, c'est le nombre de femmes dans la fonction publique territoriale, et toujours environ 6 % de rémunération en moins, une majorité bien trop souvent silencieuse et non reconnue dans ses missions : auxiliaires de puériculture, sages-femmes, éducatrices, assistantes sociales, assistantes familiales, assistantes de direction, agentes d'accueil, agentes techniques, animatrices... Partout, elles exercent des missions essentielles et, à ce titre, doivent être reconnues par l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des grilles indiciaires.**

Mais pas seulement : la CGT revendique la baisse du temps de travail avec une revalorisation salariale permettant, par exemple, la fin des temps partiels imposés et la fin de la précarité par un vaste plan de titularisation.

Oui, la CGT s'engage chaque jour auprès de milliers d'agentes pour faire entendre leur voix, aussi bien dans les instances locales que nationales. Dans le cadre de la négociation du nouvel accord égalité professionnelle dans la fonction publique, à laquelle la CGT participe, plusieurs contributions ont été déposées pour gagner l'effectivité de l'égalité salariale, comme intégrer le principe du droit européen « salaire égal à travail de valeur égale », garantir de nouveaux droits en matière de protection des victimes de violences sexistes et sexuelles au travail comme de violences conjugales et intrafamiliales. QR code



protection des victimes de violences sexistes et sexuelles au travail comme de violences conjugales et intrafamiliales. QR code



La CGT ne s'arrête pas là sur les enjeux de santé et de sécurité au travail et porte une nouvelle mesure concernant le droit à la santé hormonale.

Ce nouveau droit inclusif pour toutes et tous permettra l'attribution d'autorisations spéciales d'absence (24 jours par an) pour faire face aux pathologies, aux changements et aux impacts hormonaux sur les corps : **travailler avec nos corps, pas contre eux.**

Plusieurs pays l'ont déjà mis en place, plusieurs employeurs privés l'ont déjà mis en place, plusieurs collectivités ont mis en place des expérimentations, alors pourquoi ne pourrait-on pas gagner ce nouveau droit pour toutes et tous, **maintenant !**

La CGT poursuivra son engagement pour faire de cette nouvelle conquête une priorité dans toutes les collectivités et les établissements publics. Dans toutes les instances, cet enjeu, aux côtés de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, est et sera porté.

### Nos revendications :

- Pour l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des filières à prédominance féminine
- Pour l'abaissement du temps de travail, la fin des temps partiels imposés et un grand plan de titularisation
- Pour la mise en place immédiate d'un-e référent-e harcèlement des représentant-es du personnel et le retour au CHSCT
- Pour un nouveau droit : le DROIT À LA SANTÉ HORMONALE
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique...

**DROIT A LA SANTÉ HORMONALE**

**TRAVAILLER AVEC NOS CORPS, PAS CONTRE EUX**

**la cgt**  
fédération des services publics

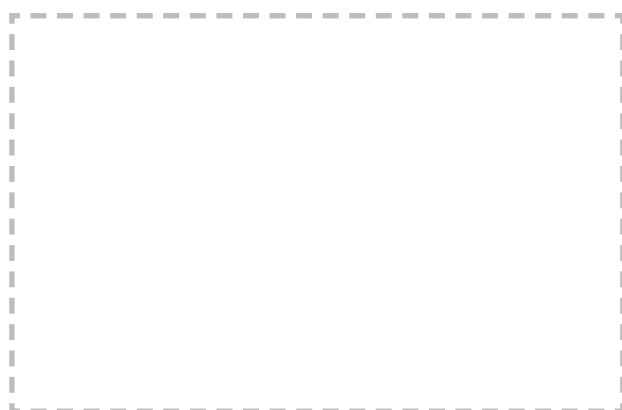
Endométriose : se caractérise par le développement de tissus semblables à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus. Elle peut entraîner une douleur aiguë dans le bassin ou dans d'autres parties du corps et être un frein, voire constituer une incapacité à la procréation. Elle peut apparaître dès les premières règles jusqu'à la ménopause. C'est une pathologie longue à déceler, cinq à sept ans en moyenne.



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026  
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
FONCTION PUBLIQUE

**POUR DONNER DE LA FORCE  
À NOS REVENDICATIONS  
ET PROPOSITIONS**

**JE VOTE CGT!**



Connaissez vos droits,  
lisez notre guide «Droits des agents»  
en scannant le QR code



Pour vous syndiquer en ligne,  
scannez le Flashcode!